

212C0789
FR0000073975-OP020-AS11

19 juin 2012

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

METROLOGIC GROUP

(Euronext Paris)

- 1 - Le 19 juin 2012, à Bryan Garnier & Co, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Tridimension Holding¹, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société METROLOGIC GROUP en application de l'article 233-1 1° du règlement général.

Il est rappelé qu'à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Tridimension Holding sur les actions METROLOGIC GROUP du 10 au 30 juin 2011, au prix de 38 € (avant détachement de coupon²) et de 22,50 € (après détachement de coupon), Tridimension Holding détenait, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Philippe Cimadomo Holding, 2 836 892 actions METROLOGIC GROUP représentant 4 121 520 droits de vote, soit 70,92% du capital et 77,59% des droits de vote de cette société³.

Depuis la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, Tridimension Holding a acquis sur le marché et hors marché, entre le 11 juillet 2011 et le 6 juin 2012, 759 200 actions METROLOGIC GROUP représentant 18,98% du capital de la société, à des prix compris entre 21,10 € et 32 € par action, le prix moyen d'acquisition pondéré par les volumes s'élevant à 29,54 € par action.

A la suite de ces opérations, Tridimension Holding détient, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Financière Metrologic qu'elle contrôle⁴, 3 596 092 actions METROLOGIC GROUP représentant 4 880 720 droits de vote, soit 89,90% du capital et 92,93% des droits de vote de cette société⁵, selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Tridimension Holding	2 311 464	57,79	2 311 464	44,01
Financière Metrologic	1 284 628	32,12	2 569 256	48,92
Total Tridimension Holding	3 596 092	89,90	4 880 720	92,93

¹ Contrôlée à hauteur de 63,5% du capital par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois CETP II Mercury S.à.r.l, elle-même contrôlée par la société de droit luxembourgeois CETP II Participations S.à.r.l. SICAR, dont le capital est intégralement détenu par la société de droit anglais Carlyle Europe Technology Partners II, LP et par la société de droit des Iles Caïmans CETP II, Co-Investment LP. M. Philippe Cimadomo détient, à la date du présent avis, 34,7% du capital et des droits de vote de Tridimension Holding.

² Coupon relatif à une distribution exceptionnelle de 15,50 € par action approuvée par l'assemblée générale du 25 mai 2011.

³ Sur la base d'un capital composé de 4 000 000 actions représentant 5 311 792 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Société anciennement dénommée Philippe Cimadomo Holding.

⁵ Sur la base d'un capital composé de 4 000 000 actions représentant 5 252 141 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir, au prix de **32 € par action**, la totalité des actions METROLOGIC GROUP non détenues par lui, directement ou indirectement – à l'exception de 30 477 actions auto-détenues par METROLOGIC GROUP et de 2 546 actions acquises par Portzamparc dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec METROLOGIC GROUP le 30 juin 2009 – soit au total 370 885 actions représentant 9,27% du capital de la société.

En application des articles 237-14 et suivants du règlement général, l'initiateur a l'intention de demander, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre, et si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions METROLOGIC GROUP non présentées à l'offre, au prix de 32 € par action.

Il est rappelé que lors de l'offre publique d'achat simplifiée de juin 2011, l'initiateur s'était engagé à verser à MM. Philippe Cimadomo et Gilles Bartoli (précédents actionnaires majoritaires de la société), ainsi qu'à certains membres de leurs familles, un complément de prix de 2 € par action dans l'hypothèse où, avant le 31 décembre 2012, l'initiateur ou l'un de ses affiliés franchirait, directement ou indirectement, le seuil de 95% du capital et des droits de vote de METROLOGIC GROUP, à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée de juin 2011, de toute offre publique ultérieure ou de l'acquisition de titres de METROLOGIC GROUP, sur le marché ou hors marché, concomitante ou postérieure au dépôt des offres publiques précitées. Les actionnaires minoritaires de METROLOGIC GROUP ayant apporté leurs titres à l'offre publique d'achat simplifiée de juin 2011 dans le cadre des procédures de semi-centralisation bénéficieront également du complément de prix, si celui-ci est dû à MM. Cimadomo et Bartoli ainsi qu'à certains membres de leurs familles, conformément à l'engagement pris par TRIDIMENSION HOLDING dans la note d'information ayant reçu de l'AMF le visa n°11-205 en date du 7 juin 2011.

Le projet de note en réponse de METROLOGIC GROUP comporte le rapport établi par le cabinet Bellot Mullenbach & Associés, représenté par MM. Pierre Béal et Jean-Louis Mullenbach, mandaté comme expert indépendant par la société METROLOGIC GROUP en application de l'article 261-1 I et II du règlement général.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) et le projet de note en réponse de la société METROLOGIC GROUP (article 231-19 du règlement général) ont été déposés et sont diffusés conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général.

- 2 - La suspension de la cotation des actions METROLOGIC GROUP est maintenue jusqu'à nouvel avis.